Vendre ma maison avec défauts de maçonnerie

Par JMRainbows

Bonjour,

Je possède une maison en rénovation comportant d'éventuelles malfaçons ayant été faite par l'ancien propriétaire, j'ai continuer la rénovation moi-même et ne suis pas sûr d'être conforme à la norme.

N'ayant pas les moyens de continuer mes travaux et remettre au normes, j'aimerais vendre mon bien en l'état en sécurité et en toute transparence vis a vis de ces éventuelles malfaçons.

Est-il possible de signaler ces défauts dans l'acte de vente pour me protéger de futurs recours ?
si oui doit-je passer par une expertise ou de simples photos et descriptions de ma part suffiraient ?

cordialement , merci.

Par yapasdequoi

Bonjour
Vous devez déclarer les travaux réalisés depuis 10 ans et informer par écrit des malfaçons identifiées par vos soins.
Ceci ne vous exonerera pas de la garantie décennale concernant ces travaux..

Les diagnostics sont importants aussi pour informer l'acheteur.

Faites confiance à votre notaire qui vous expliquera et rédigera l'acte.